

tisans de l'emploi de ce terme qui réclament l'exclusion de celui de *révérend*, sous le prétexte que celui-ci n'est plus usité en France depuis le XVII^e siècle. On pourrait faire remarquer, en passant, qu'il y a eu en France, depuis cette époque, dans les choses d'église, bien des innovations que nous avons dû repousser ou dont nous avons dû nous débarrasser, après les avoir adoptées par esprit de nationalité, pour revenir à la saine tradition catholique. Mais ce serait un argument trop sérieux pour l'importance du débat actuel.

La question est de savoir si nous devons suivre si servilement, ici, toutes les modifications des termes de langage qui peuvent successivement prévaloir en France, qu'il ne nous soit plus loisible de conserver dans son acception primitive une expression parfaitement française d'ailleurs, d'un usage universel *ab antiquo*, dans l'Eglise latine, prescrite encore dans le langage de l'étiquette, admise pour désigner les prêtres réguliers et, en anglais, même les prêtres séculiers, employée à peu près exclusivement au Canada, jusqu'à une époque encore bien récente, — sans être accusés de ne pas parler français. — ORNIS pense-t-il que *M. l'abbé* peut toujours remplacer convenablement *Révérend M.*, dans les rapports, du moins un peu cérémonieux, entre inférieur et supérieur ?

Quant à "laisser ce titre de *révérend* aux pasteurs des sectes protestantes," comme le conseille ORNIS, j'estime que cela ne serait ni digne ni habile. Et les religieux et les prêtres séculiers de langue anglaise devraient-ils en faire autant, pour ne pas risquer d'être confondus avec les ministres protestants ? S'il nous fallait ainsi renoncer spontanément à tout ce que messieurs les pasteurs protestants ont conservé d'apparence catholique, nous aurions bien d'autres sacrifices à faire. Gardons plutôt ce qui nous appartient authentiquement, en dépit des usurpations qu'on peut tenter. D'ailleurs, ce ne sont pas les ministres protestants qui ont inventé le titre de *révérend*. S'il l'ont conservé en se séparant de l'Eglise romaine, c'est précisément parce qu'à l'époque de leur scission il y était en usage pour désigner les ecclésiastiques. Ils en eussent sans doute fait autant pour celui d'*abbé*, s'il eût été en usage lors de la Réforme. Son introduction tardive l'a sauvé de cette usurpation. Il n'en a ni plus ni moins de valeur.

C.-A. CARBONNEAU, *Ptre.*